## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de n	nembres: 40
Nombre d	le votants
Présents	Procuration
35	4

Date de la convocation	94
5 mars 2021	

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 26 mars 2021

et publication le 26 mars 2021

#### L'an deux mille vingt et un, le 11 mars à 18h00.

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Arc en Ciel de Maël-Carhaix, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra le Nouvel.

PRESENTS Sandra le Nouvel — Julie Cloarec — Eléonore Kogler — Fabienne Perrot — Delphine Cochenec — Evelyne Minier° - Alain Cupcic — Sylvie Steunou—Marie Claude Le Tanno-Guégan - Marjorie Bert —Hervé Gicquel— Rollande le Borgne — Guy le Foll —Bou-Anich Martine —Bernard Rohou — Corgniec Magalie — Alain Guéguen — Bernadette le Boëdec — Rémy le Vot —Guillaume Robic — Nolwenn Burlot —Catherine Boudiaf — Guy Lagadec - Daniel Le Caër — Jean-Yves Philippe — Georges Galardon — Jacques Troël — Claude Bernard - Fabrice Even — Eric Bréhin - Jérôme Lejard — Gaël Pédron — Christophe Jagu — Pierrick Pustoc'h — Franck Le Meaux

Monsieur Raoul Riou donne procuration à Mme. Sandra Le Nouvel Madame Evelyne Aslanoff donne procuration à Mme. Rollande Le Borgne Monsieur Raymond Géléoc donne procuration à Monsieur Guillaume Robic Monsieur Vincent Coëtmeur donne procuration à Monsieur Alain Gueguen

# Recrutements d'un chargé de projet « Petite Ville de Demain » et d'un conseiller Numérique

#### **EXPOSE DES MOTIFS:**

• Création d'un poste de chef de projet « Petite Ville de Demain » :

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que, conformément à la convention d'adhésion au programme « Petite Ville de Demain », la CCKB peut bénéficier d'un financement de l'Etat à hauteur de 75 % plafonné à 45 000 euros pour la création d'un poste de chef de projet.

Vu la délibération en date du 4 février 2021 l'autorisant à effectuer toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de ce programme, elle propose de créer un emploi non permanent de chef de projet « Petite Ville de Demain » sur la base d'un emploi de catégorie A et de B à temps complet, et de recruter par voie de contrat de projet à durée déterminée pour une durée de 12 mois, un agent contractuel à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou rédacteurs territoriaux.

## • Création d'un poste de « Conseiller Numérique » :

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que la CCKB a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par l'Etat le 17 novembre 2020 et a fait acte de candidature pour la création d'un poste de conseiller numérique sur son territoire. L'Etat, par le biais de cet AMI, propose le financement de postes de conseillers numériques à hauteur de 50 000 euros sur 2 ans, ces postes devant être exercés à temps plein.

Dans ce cadre, la Présidente propose de créer un emploi non permanent de conseiller numérique sur le territoire de la CCKB relevant, eu égard à la nature des candidatures, de la catégorie C ou B à temps complet, et de recruter par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an renouvelable une fois un agent contractuel à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence, selon la candidature qui sera retenue, à la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux.

### **PROJET DE DELIBERATION:**

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité de :

- créer un emploi non permanent de chef de projet « Petite Ville de Demain » relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet et de recruter par voie de contrat de projet à durée déterminée pour une durée de 12 mois un agent contractuel à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 dont la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux.
- créer un emploi non permanent de conseiller numérique sur le territoire de la CCKB relevant, eu égard à la nature des candidatures, de la catégorie C ou B à temps complet et de recruter par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an renouvelable une fois un agent contractuel à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

La Présidente de la CCKB, Sandra LE NOUVEL